

Rapport annuel 2014

Version abrégée



Chiffres clés

Total du bilan

290.4 CHF mio.
+16.0% par rapport à 2013

Rendement total

10.18 pour cent
+3.62% par rapport à 2013

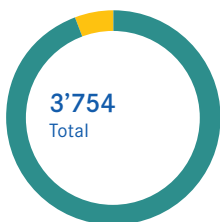
Degré de couverture

117.7 pour cent
+7.30% par rapport à 2013

Frais d'administration par personne

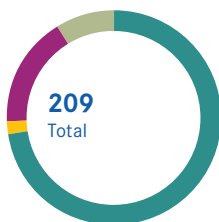
162 CHF
-9 par rapport à 2013

Assurés actifs et bénéficiaires de rentes



- Assurés actifs 3'545
- Bénéficiaires de rentes 209

Bénéficiaires de rentes



- Rentes de vieillesse 152
- Rentes de partenaire 4
- Rentes d'invalidité 35
- Rentes pour enfants 18

17:1

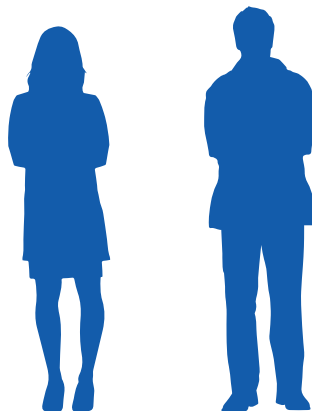
rapport actifs/
bénéficiaires de rentes

63

âge moyen des bénéficiaires
de rentes sans les enfants

Assurés actifs

Total 3'545



3'138 femmes
+5 par rapport
à l'année précédente

407 hommes
+38 par rapport
à l'année précédente

37

âge moyen des assurés actifs

Editorial



Felix Burkhard
Président du Conseil de fondation

Mesdames, Messieurs, chers assurés de GaleniCare Fondation de prévoyance

Pour la première fois dans les 13 ans d'existence de GaleniCare Fondation de prévoyance, nous avons pu rémunérer nos capitaux de prévoyance à un taux supérieur de 0.75% au taux minimal LPP actuel de 1.75%, parvenant à un intérêt de 2.5%! Cela s'est avéré possible grâce à un excellent rendement de nos placements de 10%. En plus de cette rémunération généreuse, nous avons pu augmenter le degré de couverture de 7 points de pourcentage à 117.7%, ce qui nous amène très près de notre objectif de 120%. Ce taux de couverture confortable nous permet par ailleurs d'envisager l'avenir avec sérénité, malgré les grands défis qui nous attendent.

L'abandon du taux plancher face à l'euro et l'introduction de taux d'intérêt négatifs en janvier 2015 par la Banque nationale, alliés aux incertitudes politiques en Ukraine et au Moyen-Orient, nous ont une nouvelle fois rappelé clairement la rapidité avec laquelle des bénéficiaires comptables sur les placements pouvaient fondre comme neige au soleil, et donc l'importance de disposer de réserves de fluctuations de valeurs substantielles. Afin d'assurer notre prévoyance vieillesse à long terme, nous devons veiller à l'avenir également à trouver le juste équilibre entre rendement (rémunération des capitaux) et sécurité

(degré de couverture). Notre gérance et la commission de placement nouvellement constituée ont fait un bon travail en 2014, et elles vont continuer à déployer tous les efforts possibles pour investir nos capitaux de prévoyance d'une manière aussi sûre et rentable que possible.

Je souhaite remercier le secrétariat, sous la direction de René Mischler, ainsi que le Conseil de fondation pour leur professionnalisme et leur grand engagement en faveur de GaleniCare Fondation de prévoyance.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une année 2015 placée sous le signe du bonheur et de la réussite!

Berne, mars 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Burkhard'. The signature is fluid and cursive.

Felix Burkhard
Président du Conseil de fondation

Organes

Conseil de fondation



Le conseil de fondation est l'organe suprême d'une institution de prévoyance. Il gère et dirige l'institution de prévoyance conformément aux objectifs statutaires. Il adopte les règlements et représente la fondation à l'extérieur.

Conseil de fondation (mandat jusqu'en 2016)

Représentants de l'employeur

Felix Burkhard (président), Subingen
Marianne Ellenberger, Rufenacht
Fritz Hirsbrunner, Lutry
Eric Verdon, Villars-sur-Glâne
Andreas Zaugg, Cugy

Représentants du personnel

Sinh Bogopolsky, Genf
Giuseppe Marino, Ennetbaden
Sandra Medici-Tanner, Epalinges
Juan-Carlos Regadera, Payerne
Regula Streuli, Stallikon

Expert/organe de révision/autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Jean-Marc Wanner
Aon Hewitt (Suisse) SA, Nyon

Organe de révision

T+R SA, Gümliigen

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Berne

Comité de gestion



Le comité de placement est notamment chargé des tâches suivantes:

- Elaboration de la stratégie de placement en faveur du Conseil de fondation
- Sélection des gestionnaires de fortune
- Réalisation de la structure de fortune et supervision de l'activité de placement
- Exécution du droit de vote selon le règlement d'exercice du droit de vote

Comité de placement

Felix Burkhard, Subingen
Fritz Hirsbrunner, Lutry
Giuseppe Marino, Ennetbaden
Andreas Zaugg, Cugy

Gérance

René Mischler, Hinterkappelen
Regula Schlachter, Berne



Comptes annuels

Bilan

Actifs

en CHF	2014	2013
Liquidités et créances	12'960'654.60	20'279'817.95
Obligations	79'783'063.18	75'150'551.34
Hypothèques	5'499'966.00	6'994'421.00
Actions	110'100'151.52	95'568'675.28
Placements alternatifs	14'054'963.64	13'095'092.08
Immeubles	59'254'134.46	34'744'370.62
Placements auprès de l'employeur	8'559'865.54	4'293'293.40
Total placements	290'212'798.94	250'126'221.67
Compte de régularisation actif	226'940.08	282'131.40
Total Actifs	290'439'739.02	250'408'353.07

Passifs

en CHF	2014	2013
Dettes	2'986'543.60	2'973'716.36
Compte de régularisation passif	7'500.00	11'541.60
Réserve de contributions de l'employeur	28'675.40	32'876.80
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	244'195'073.50	224'112'753.40
Réserve de fluctuation de valeurs	43'221'946.52	23'277'464.91
Total Passifs	290'439'739.02	250'408'353.07

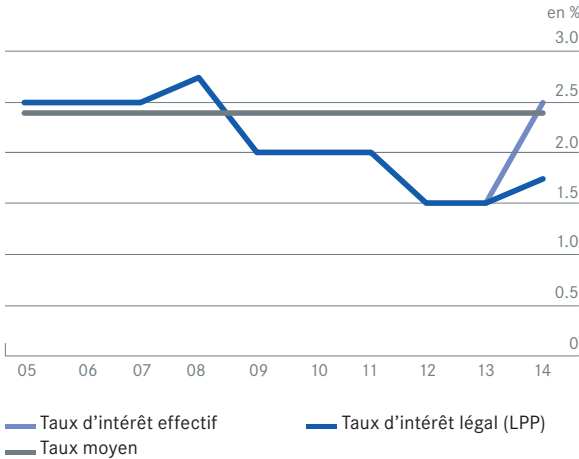
Compte d'exploitation

en CHF	2014	2013
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	35'792'315.70	38'358'303.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-19'990'084.60	-17'587'815.10
Constitution de capitaux de prévoyance/provisions	-20'077'541.20	-27'094'292.10
Produits de prestations d'assurance	2'814'412.70	1'007'401.10
Charges d'assurance	-2'619'263.90	-2'612'324.50
Résultat net de l'activité d'assurance	-4'080'161.30	-7'928'727.60
Résultat net des placements	24'772'377.25	13'972'117.19
Autres produits et charges	-138'288.10	0.00
Frais d'administration	-609'446.24	-628'174.95
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	19'944'481.61	5'415'214.64
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-19'944'481.61	-5'415'214.64
Excédent des produits après constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00

Les rapports de l'organe de révision et de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.galenicare-pvs.ch.

Evolution de la rémunération et du degré de couverture

Intérêts sur le capital de prévoyance



Le Conseil de Fondation rémunère la totalité du capital de prévoyance (part obligatoire et surobligatoire) au taux qu'il a fixé en fin d'exercice. Au cours de l'exercice 2014, les capitaux de prévoyance ont été rémunérés pour la première fois à un taux supérieur à celui défini par la Loi (LPP).

Evolution du degré de couverture



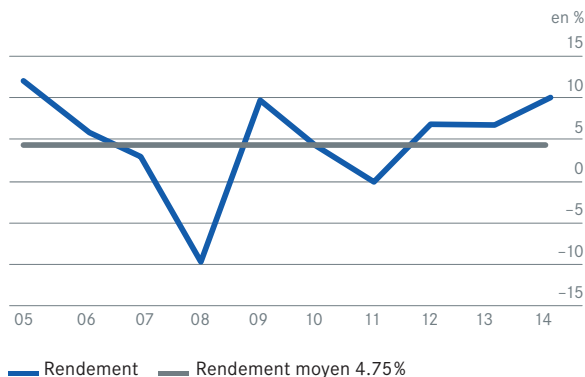
Le degré de couverture représente le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance (y c. provisions techniques) nécessaire pour financer les prestations destinées aux actifs et aux bénéficiaires de rentes. Une valeur de 100% signifie que les engagements contractés sont intégralement couverts.

Depuis la création de la fondation, l'excédent/déficit moyen de rémunération par rapport au minimum légal est de

+0.05%

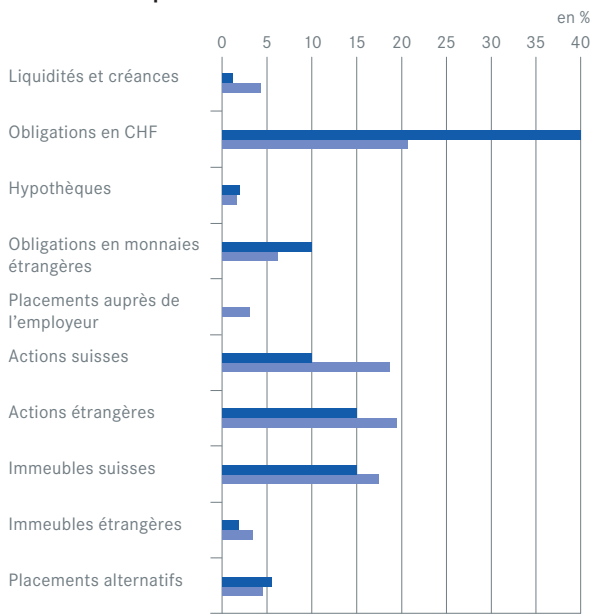
Evolution du rendement total et de la structure des placements

Evolution du rendement total



Avec un rendement total de 10.18%, la Fondation a réalisé un très bon résultat par rapport à notre indice de référence (8.76%) et en comparaison nationale.

Structure des placements



Les postes suivants ont évolué au-dessus ou au-dessous des fourchettes réglementaires:

Au-dessus

- Actions suisses
- Limite global actions

Au-dessous

- Obligations en CHF
- Obligations en monnaies étrangères



Cours de préparation à la retraite

Mme Müller, vous avez participé à la première partie du cours de préparation à la retraite, qui s'adresse aux assurés âgés de 50 à 55 ans. N'est-ce pas beaucoup trop tôt?

Au début, j'étais aussi de cet avis. Mais après avoir suivi le cours, j'ai réalisé qu'il était très important de réfléchir suffisamment tôt à certaines questions:

- Si je souhaite p.ex. constituer un 3^e pilier, il est grand temps de le faire à cet âge.
- Le choix entre un versement en capital et une rente doit être mûrement réfléchi.
- Si j'envisage une retraite anticipée, je dois me préoccuper dès maintenant de son financement car sinon, ce rêve risque de ne jamais se réaliser.

«Suivez-le impérativement. Tous les employeurs n'offrent pas une telle possibilité.»

Comment la question du choix entre versement en capital et rente a-t-elle été traitée?

Il s'agit d'un choix très individuel. Bien que le versement en capital, par exemple, soit plus intéressant sur le plan fiscal, la rente peut être une meilleure solution dans mon cas. Ces deux formes de retrait ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients. De plus, avec GaleniCare Fondation de prévoyance, toutes les formes mixtes de retrait sont possibles (part en capital/part en rente au choix) et pour la demande de prestation en capital, je peux attendre jusqu'à un an avant la date de mon départ à la retraite.

Comment jugez-vous la prestation de l'intervenant externe de Credit Suisse?

Au début, j'étais plutôt sceptique: je me disais qu'ils voulaient seulement nous vendre leurs produits et leurs prestations. Mais ce n'était pas du tout le cas! Nous avons eu un tour d'horizon des trois piliers de la prévoyance, présenté de façon très compétente et neutre.

Pour moi, les indications concernant l'AVS étaient très importantes.

- Pour vérifier si j'ai une lacune de cotisations, je vais commander un extrait individuel auprès de ma caisse de compensation. Il est gratuit et me permettra de vérifier que tous mes employeurs ont versé les cotisations.
- Plus tard, je demanderai le calcul (gratuit également) de ma rente AVS escomptée. ▶

2^e pilier: versement en capital ou rente?



Priorités

Conditions-cadres

- Revenu/fortune
- Santé
- Règlement de caisse de pension

Souhaits + objectifs

- Financement de soins
- Tour du monde
- Propre logement

Décision

	Capital	Rente
Flexibilité	- Flexibilité élevée	- Aucune flexibilité
Sécurité des revenus	- Dépend de la stratégie de placement	- Solution sûre et confortable
Décisions de placement	- Prises par vous	- Prises par la caisse de pension
Décès	- Capital légué selon droit des successions/testament	- 70% de la rente est versée au conjoint - Pas d'autres droits
Impôts	- Si versement: taxation unique à taux réduit - Impôt sur le revenu selon stratégie de placement - Impôt sur la fortune	- Imposable à 100% en tant que revenu

- - Pour ce qui me concerne, en cas de retraite anticipée, je ne dois pas non plus oublier qu'il me faut verser des cotisations en tant que personne sans activité lucrative, car sinon, ma rente AVS sera réduite à cause d'années de cotisation manquantes.

Et comment avez-vous trouvé la présentation des collaborateurs de la Fondation?

Mme Schlachter a su nous exposer les points essentiels du règlement de façon claire et accessible. J'ai également trouvé l'explication détaillée du certificat d'assurance très utile. Comme nous avons suffisamment de temps pour poser des questions, j'ai maintenant une bonne vue d'ensemble du certificat et de mes prestations.

Vous a-t-on montré comment vous pouviez améliorer votre prévoyance vieillesse?

Oui, et de façon très précise. J'utiliserai certainement l'une de ces solutions à l'avenir.

De laquelle s'agit-il?

Il s'agit de la nouvelle possibilité de plan d'épargne complémentaire (Plan Plus). Elle me permet de verser des cotisations d'épargne dans les mêmes proportions que l'employeur. J'apprécie que cette contribution supplémentaire soit déduite directement du salaire tous les mois. C'est pourquoi en janvier prochain, je demanderai l'adhésion à ce plan.

Quelles sont les autres possibilités d'amélioration?

Il existe diverses possibilités de rachat.

- Rachat pour percevoir des prestations complètes en cas de départ à la retraite à l'âge réglementaire
- Rachat en vue d'une retraite anticipée

Que direz-vous à vos collègues au sujet de ce cours?

Suivez-le impérativement. Tous les employeurs n'offrent pas une telle possibilité. Commencez à planifier votre prévoyance vieillesse suffisamment tôt et pas quelques années seulement avant votre retraite.

Plan Plus

Le Conseil de fondation a décidé d'offrir aux assurés la possibilité de verser facultativement des cotisations de prévoyance mensuelles plus élevées. Cela signifie qu'ils peuvent verser les mêmes cotisations d'épargne que l'employeur. Nous nous réjouissons que 12% des assurés aient déjà opté pour ce dispositif d'épargne complémentaire.

«Le Plan Plus est une solution simple visant à améliorer votre prévoyance.»



Regula Schlachter
Gérante adj.



Nous sommes là pour vous!

Nous vous renseignons volontiers sur votre prévoyance. Profitez des possibilités d'information existantes, ou demandez un conseil personnalisé.

Informations écrites

- **Entrée:** règlement, certificat d'assurance y c. bref descriptif
- **Pendant la durée de votre engagement:** certificat d'assurance au moins une fois par an, version abrégée du rapport annuel (version intégrale sur demande), informations sur l'encouragement à la propriété du logement, articles du journal interne SPOT
- **Sortie:** transfert de la prestation de sortie, information pour les assurés sortants, décompte de sortie

Informations sur support électronique

Sous www.galenicare-pvs.ch, vous trouverez des informations détaillées sur notre fondation.

Séances d'information

Nous proposons à nos assurés des cours de préparation à la retraite. Vous trouverez les dates et les informations détaillées sur notre page d'accueil ou dans la brochure UME.

Nous nous rendons régulièrement sur les différents sites du Groupe. A l'occasion de ces visites, nous informons les collaborateurs sur des thèmes actuels et/ou leur proposons des entretiens individuels.

Vous avez des questions sur votre situation personnelle en matière de prévoyance professionnelle? Nous vous conseillerons avec plaisir et nous nous réjouissons de vous rencontrer personnellement!

**Téléphone 058 852 87 00 ou
info@galenica-pvs.ch**

L'équipe de GaleniCare Fondation de prévoyance

De g. à d.: René Mischler, Corinne Pasinato, Loredana Gallo, Eveline Lerch, Regula Schlachter



Offrez-vous des vacances dans notre chalet Galenica au Lac Noir!

Celui-ci comprend deux appartements
et peut être loué à la semaine, voire à la
journée selon accord.

Par semaine dès CHF 350.00

Par jour dès CHF 70.00

Renseignements complémentaires et
réservations:

téléphone 058 852 87 00 ou

info@galenica-pvs.ch.

(Photos sous www.galenicare-pvs.ch)

GalenCare Fondation de prévoyance

Untermattweg 8 · case postale · CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 852 87 00 · Fax +41 58 852 87 01

info@galenica-pvs.ch · www.galenicare-pvs.ch